

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1098 expulsant Aden Robleh du territoire de la Côte française des Somalis.

n° 1098

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
29 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, Vu ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis. promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié: Vu la décision n° 1097 en date du 29 septembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis le nom nié Aden Robleh, Habar Awal. 53 ans, né à Hargueissa, fils de Robleh Hersi et de Aden Ali. marié. 2 enfants, famille au Somaliland (sort de prison).

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE